

Bibliothèque et archives Jean-Léon-Allie

Politique d'emprunt de la bibliothèque

Les étudiants, les professeurs et certains usagers peuvent emprunter des items à la bibliothèque. Vous devez avoir une carte d'identité de l'Université Saint-Paul (USP) ou de l'Université d'Ottawa (uOttawa) valide pour emprunter des articles. Les cartes ne sont pas transférables. Nous n'acceptons pas les cartes de la bibliothèque publique d'Ottawa (BPO) ni les cartes de la BiblioGéniale (*SmartLibrary*).

NOTE : Si vous n'avez pas de code à barres sur votre carte de l'USP, présentez-vous au comptoir de services de la bibliothèque entre 9 h et 16 h du lundi au vendredi ou envoyez une demande par courriel si ces heures ne vous conviennent pas. (biblio@ustpaul.ca)

Les privilèges d'emprunt varient selon la catégorie d'usager. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les privilèges d'emprunt de *livres* selon le type d'usager.

Vous pouvez emprunter des livres de la collection générale ainsi que des DVD et des jeux de société.
Vous pouvez emprunter des revues savantes pour 14 jours, selon votre type d'utilisateur. Veuillez noter que les étudiants ne peuvent pas emprunter de revues savantes.
Note : Tous les articles peuvent faire l'objet de rappels.

Vous pouvez emprunter des livres de la collection générale publiés à partir de 1950 ainsi que des DVD et des jeux de société.
Note : Tous les articles peuvent faire l'objet de rappels.

Les amendes et les sanctions ne sont pas annulées même si un avis de retard n'a pas été reçu. Vous êtes responsable du retour du matériel avant la date d'échéance même si vous n'avez pas reçu d'avis.

La première adresse courriel apparaissant au dossier de l'utilisateur sera utilisée pour l'envoi de rappels et d'avis de retard. Les étudiants, les professeurs et les membres du personnel devront utiliser leur adresse courriel ustpaul.ca ou uottawa.ca.

Si l'article l'article «

